

Prêt d'honneur croissance

INITIATIVE PAYS D'ARLES

Présentation du dispositif

Le Prêt d'Honneur Croissance est un prêt à taux 0 % destiné à consolider les fonds propres de l'entrepreneur, faciliter l'obtention de financements bancaires et permettre la réalisation d'un projet de développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Il s'adresse à toute entreprise de plus d'un an en phase de développement et ayant bénéficié de l'accompagnement de Initiative Pays d'Arles durant la phase de création.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur est compris entre 1 500 et 30 000 €.

Pour quelle durée ?

Le Prêt Croissance est remboursable sur une période de 3 à 4 ans (sans intérêts et sans garanties).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Pays d'Arles.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Publics visés par le dispositif

- › Dirigeant
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

INITIATIVE PAYS D'ARLES

Inititives Pays d'Arles

- Z.I. Nord
Village d'entreprises
1 rue Copernic
13200 ARLES
Téléphone : 04 84 49 02 01
Télécopie : 04 84 49 02 18
E-mail : contact@initiative-paysdarles.com